

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 06 MAI 2021

DELIBERATION N°95/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	30 AVRIL 2021	30 AVRIL 2021
40	38	39		
<b>OBJET :</b> Demande de subvention au titre de l’aide à la gestion de l’eau auprès du Conseil Départemental 13 Extension de la station d’épuration de Saint Etienne du Grès.				
<b>RESUME :</b> La Commune de Saint Etienne du Grès souhaite réaliser l’aménagement de la réserve foncière du Cours du Loup. Cet aménagement consistera en la création de 168 logements allant du T1 au T5, composés de petits collectifs, de maisons et des terrains pour une population estimée à 420 nouveaux habitants. La création de cet écoquartier ne peut se faire sans une extension des réseaux d’eau et d’assainissement, ainsi que de la station d’épuration.  La station d’épuration actuelle, mis en service en 2005, ne permet pas de recevoir les effluents de cette future population. Son dimensionnement est un facteur bloquant pour ce projet urbanistique. La Communauté Vallée des Baux-Alpilles recherche donc des financements afin d’envisager l’extension de cet organe épurateur. Il est donc proposé à l’assemblée communautaire de solliciter la participation financière du Conseil Départemental 13 à cette opération.				

L’an deux mille vingt et un,  
le six mai,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean MACE de la commune de Saint-Rémy-de-Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

**ABSENTS :** M. MILAN Henri

**PROCURATIONS :**

- De M. THOMAS Romain à M. MAURON Jean-Jacques ;

**SECRETARE DE SEANCE :** M. GESLIN Laurent

**Le conseil communautaire,**Rapporteur : Bernard WIBAUX

**Considérant** que la Commune de Saint Etienne du Grès souhaite réaliser l'aménagement de la réserve foncière du Cours du Loup. Cet aménagement consistera en la création de 168 logements allant du T1 au T5, composés de petits collectifs, de maisons et des terrains pour une population estimée à 420 nouveaux habitants ;

**Considérant** que la création de cet écoquartier ne peut se faire sans une extension des réseaux d'eau et d'assainissement, ainsi que de la station d'épuration, compétences de la CCVBA ;

**Considérant** le budget prévisionnel global pour la CCVBA :

Opération	Coût (HT)	Financement externe
Réseau eau	200 000	40 000 (CRET- taux 20%)
Réseau assainissement	250 000	50 000 (CRET- taux 20%)
Extension STEP	570 000 dont 67 500 (maitrise d'œuvre et études connexes) 502 500 (travaux)	47 250 (DSIL 2021 – taux 70%) 301 500 (Aide à la gestion de l'eau CD13 – 60 %)
Total	1 020 000	137 250 + DSIL 2022

Monsieur le Vice-président précise que les travaux d'extension de la station d'épuration pour un montant de 502 500 € HT peuvent faire l'objet d'un financement par le Conseil Départemental 13 au titre de l'aide à la gestion de l'eau à hauteur de 60 %.

Monsieur le Vice-président précise que le conseil communautaire sera amené à se prononcer prochainement sur les recettes à venir soit via le reversement d'une taxe d'aménagement majorée, soit via un projet urbain partenarial, afin d'affiner le budget prévisionnel.

**Délibère :**

**Article 1 :** Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental 13 à hauteur de 301 500 € dans le cadre de l'aide à la gestion de l'eau pour les travaux d'extension de la station d'épuration située à Saint-Etienne du Grès et dont le plan de financement se présente comme suit :

Coût de l'opération (travaux extension STEP) : 502 500€ HT		
Financeurs	Montant (HT)	Part
Conseil Départemental 13	301 500 €	60 %
CCVBA-Autofinancement	201 000 €	40 %

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).